

La faute à pas de chance ?...

Date : 20 novembre 2019

Pour des raisons que je ne comprends pas, je suis encore une fois bloqué sur FaceBook pour une semaine dans les groupes que je n'administre pas. Je vous remercie donc de bien vouloir relayer l'information qui suit si vous l'estimez opportun.

Inquiété depuis le mois d'octobre 2017 au moins, cité devant le tribunal correctionnel le 3 juin 2019, Mostapha Laabid (député LREM de la 1^{ère} circonscription législative d'Ille-et-Vilaine) a été condamné le 6 août 2019 (pour abus de confiance) à un emprisonnement délictuel de 6 mois avec sursis, ainsi qu'à une amende de 10.000 euros, assortie d'une privation de son droit d'éligibilité pour une durée de 3 ans.

Son avocat rennais, Maître William Pineau, avait interjeté appel de cette décision dès le 7 juin 2019, de sorte que :

- dans l'attente du jugement définitif, cette condamnation en première instance reste sans effet
- Mostapha Laabid a été invité ce 2 novembre à comparaître ce 20 novembre 2019 devant la Cour d'appel de Rennes.

Mais voilà que le prévenu a fait consécutivement savoir qu'il avait décidé de changer simultanément de défense et d'avocat.

Le 15 novembre 2019, son nouvel avocat lillois - Maître Julien Delarue - a lui-même informé les médias qu'il sollicitait un renvoi de l'audience à une date ultérieure pour préparer convenablement sa défense.

COUR D'APPEL DE RENNES 11EME CHAMBRE CORRECTIONNELLE mercredi 20 novembre 2019 - 14 HEURES			
Président	:	TERNY Dominique	
Premier conseiller	:	EMILY Frédérique	
Deuxième conseiller	:	HAUET Virginie	
Avocat Général	:	LECOQ Florence	
Greffier	:	NEVEU Huguette	
AFFAIRES DE FOND			
1	19/02673*	APPEL SUR UN JUGEMENT Appel	14H00
	Appelant	LAABID Mostapha - A étude d'huissier - AR du 02/11/2019 : AR signé Libre ABUS DE CONFIANCE Jug. du 06/08/2019 - T. correct. de RENNES a relaxé LAABID Mostapha du chef d'ABUS DE CONFIANCE relatifs aux frais d'essence pour un montant de 385,22 euros ; l'a déclaré coupable des autres faits qui lui sont reprochés ; l'a condamné à un emprisonnement délictuel de 6 mois ; a dit qu'il sera sursis totalement à l'exécution de cette peine ; l'a condamné au paiement d'une amende de 10 000 euros ; a prononcé à son encontre la privation de son droit d'éligibilité pour une durée de 3 ans ; Me DELARUE Julien, avocat au barreau de LILLE	

L'audience de la Cour d'appel s'est bien tenue ce jour, mais tous les initiés savaient pertinemment ce qui allait se passer.

Personne ne s'est interrogé sur la réelle disponibilité du prévenu, qui animait cet après-midi une table ronde à Paris.

Un avocat rennais, Maître Jérôme Stefan, s'est substitué à l'avocat lillois pour expliquer à la barre que - la faute à pas de chance - son collègue Maître Julien Delarue (qui aurait parfaitement pu représenter Mostapha Laabid, en son absence) était justement indisponible aujourd'hui lui aussi (preuves à l'appui : je n'en doute pas).

J'avoue que je ne vois pas comment la Cour d'Appel - qui doit très sérieusement motiver ses refus de renvoi d'audience pour ne pas les voir annuler - aurait pu faire autrement que renvoyer l'examen de l'affaire à une date ultérieure.

Et c'est ce qu'elle a fait, avec d'autant plus de facilité que :

- d'une part, il a été dit que la question avait été évoquée entre les intéressés avant l'instance
- d'autre part, le Ministère public a fait savoir qu'il n'avait ni opposition, ni observation à faire sur cette demande.

Certes, l'audience aurait pu être reportée au 12 février 2020, comme cela a été proposé par la

Cour d'Appel, mais - la faute à pas de chance (bis) - Maître Julien Delarue avait fait savoir qu'il était retenu par la tenue d'Assises du 10 au 13 février 2020.

La Cour d'appel n'a pas vu d'autre solution que de reporter l'affaire au 1^{er} avril 2020 (non, non... ce n'est pas une farce).

D'ici là, Mostapha Laabid pourra continuer à dire – la main sur le cœur - que cette affaire pourrit son mandat puisque : « *un député sous le coup d'une condamnation a du mal à faire valoir ses compétences et son expertise* ».

[Pour aller plus loin : cliquer sur ce lien vers mes contributions concernant Mostapha Laabid,déjà 3 fois condamné au pénal](#)